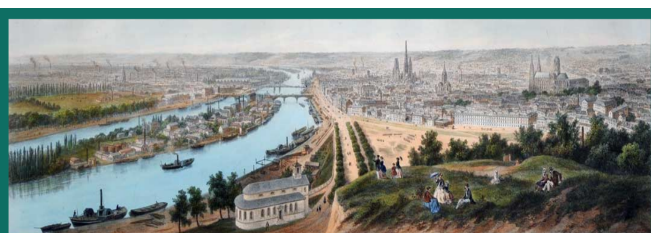


Côte Sainte Catherine, un élément structurant du projet Éco-Vallée des deux Rivières.



- Ne pas réaliser le parking dans le massif forestier.
- Mettre en place une desserte par des transports en commun de type navette.
- Permettre une véritable place aux déplacements doux piétons, vélos....
- Mettre en place un service de location de vélo à assistance électrique courte durée pour desservir le belvédère.
- Arrêter le trafic routier de transit le matin dans le sens Bonsecours-Rouen
- Mener une véritable concertation participative avec tous les acteurs.



Retrouvez l'intégralité de nos propositions sur notre site internet.

06 72 00 33 09 • effetdeserretoimeme@gmail.com • www.effetdeserretoimeme.fr

[@effet.deserretoimeme](https://www.facebook.com/effet.deserretoimeme) [@EffetdeSerre76](https://www.instagram.com/effetdeserre76)



Résumé :

La Côte Sainte-Catherine qui domine la ville de Rouen de ses 140 mètres d'altitude représente l'un des éléments les plus remarquables du patrimoine métropolitain. Au carrefour des vallées de la Seine au sud-ouest et des vallées de l'Aubette et du Robec au nord, à cheval sur les communes de Rouen et de Bonsecours, le site surplombe ces vallées et offre un point de vue remarquable sur les deux rives de la ville de Rouen, la Seine et les forêts alentours.

L'amélioration qualitative voulue par la métropole s'inscrit pleinement dans notre projet d'«Eco-Vallée des Deux Rivières, Créer la nature en ville, façonner un poumon vert géant» puisque la cote Sainte Catherine est un élément de cet ensemble naturel.

Notre analyse urbanistique de la liaison Plateaux Est - Rouen montre que la côte de Bonsecours et la place Saint Paul sont totalement inadaptées aux déplacements doux et notamment aux vélos. Nous considérons que l'axe Route de la Corniche-Rue Annie de Penne devrait être dédié à ce type de déplacement ce qui implique une diminution de la place de la voiture.

Globalement, nous jugeons pertinent d'aménager cet espace aux qualités naturelles et patrimoniales indiscutables, afin que nos concitoyens puissent dans un objectif de reconnexion à la nature, pratiquer des activités de plein air ou simplement profiter des magnifiques paysages qu'offre cette zone de Rouen.

Retrouvez nos propositions détaillées dans ce document.

Sommaire :

A] Descriptif du projet de la Métropole Rouen Normandie.

A.1] La délibération du 29 juin 2023.

A.2] Le projet détaillé selon des informations partielles recueillies par des habitants.

B] Descriptif de notre projet global : Éco-Vallée des deux Rivières, créer la nature en ville, façonner un poumon vert géant.

C] Nos propositions sur le sujet spécifique de la Côte Sainte Catherine, du belvédère et de la liaison Rouen-Bonsecours.

C.1] L'accès en vélo et la liaison entre les plateaux Est et Rouen.

C.1.A] La rue Annie de penne – Rue de la corniche un enjeu urbanistique à intégrer.

C.1.B] Scénario 1 : fermeture à la circulation générale de la section autour du belvédère.

C.1.C] Scénario 2 : fermeture d'un sens de circulation voiture de la section autour du belvédère.

C.1.D] Bien baliser, signaler les différents trajets de Martainville au Belvédère.

C.2] Le stationnement automobile

C.2.A] Une méthodologie participative pour construire une solution équilibrée.

C.2.B] Le transfert de la zone de stationnement du belvédère en deux zones sur Bonsecours.

C.2.B.1] Le stationnement pour les PMR et les cars.

C.2.B.2] Le stationnement pour les visiteurs sur la place Georges Loquet près de la basilique de Bonsecours.

C.2.C] Une répartition du stationnement sur les zones de stationnement sur divers lieux.

C.3] La création d'un transport en commun qui desserve le belvédère.

C.4] Mise en place de stations sécurisées de Lovelo en VAE à Rouen et à Bonsecours "spéciale Côte Saint Catherine".

D] Les données institutionnelles sur ce site de la côte Sainte Catherine.

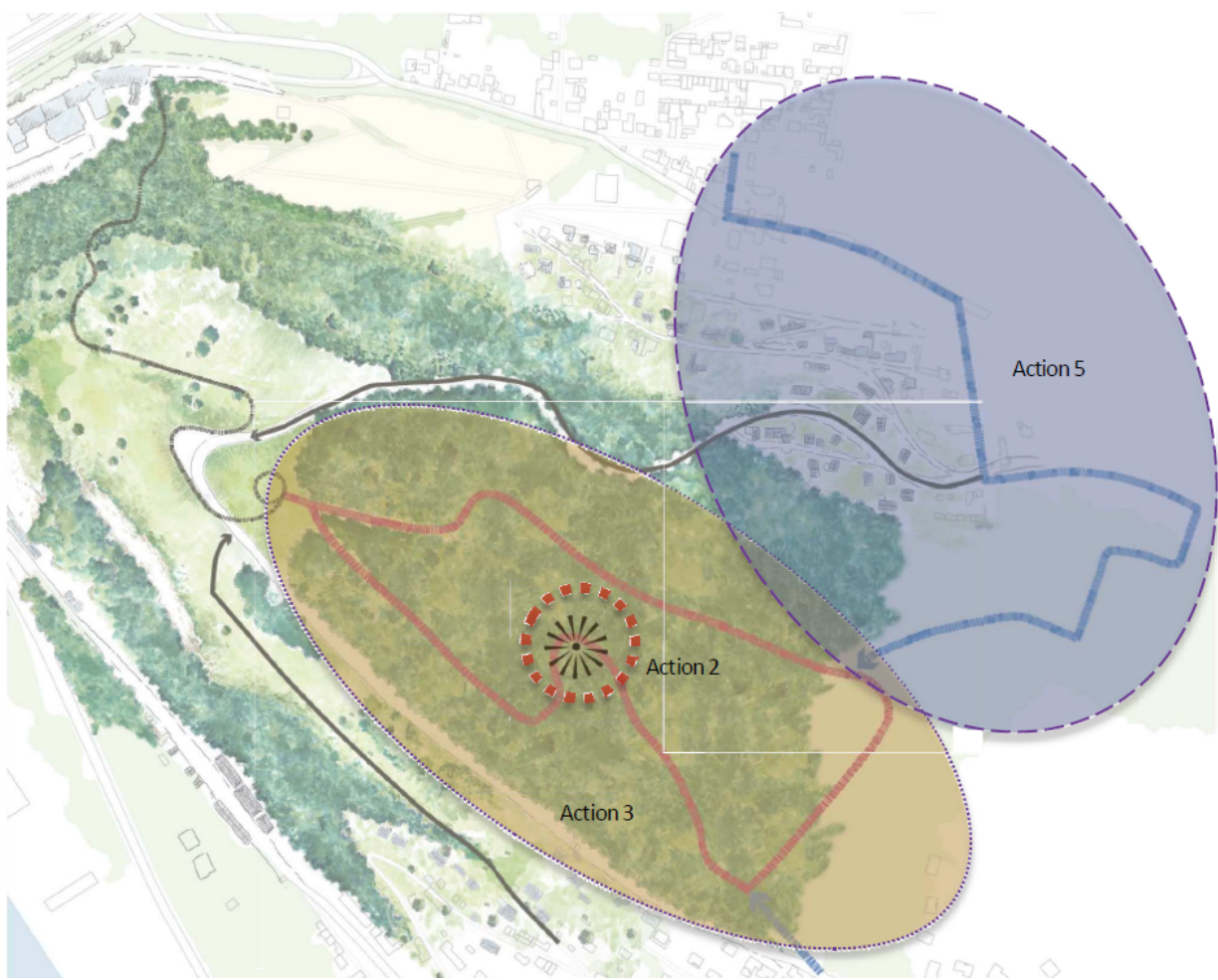
D.1] Le PLUi.

D.2] Le classement patrimonial.

D.3] Le classement ZNIEFF

D.4] La charte de biodiversité 2020-2026.

E] En conclusion une démocratie participative permettant d'élaborer les projets avec l'ensemble des acteurs permettra d'équilibrer le projet.



Descriptif des actions

Action 2 – Créer un second belvédère

Action 3 – Organiser les usages (dont parcours de découverte en boucle)

Action 4 – Valoriser les vestiges archéologiques

Action 5 – Créer un accès supplémentaire depuis le Mont Gargan par le bois des Verrières

Globalement, nous jugeons pertinent d'aménager cet espace aux qualités naturelles et patrimoniales indiscutables, afin que nos concitoyens puissent dans un objectif de reconnexion à la nature, pratiquer des activités de plein air ou simplement profiter des magnifiques paysages qu'offre cette zone de Rouen.

Cette amélioration qualitative s'inscrit pleinement dans notre projet d'"Eco-Vallée des Deux Rivières, créer LA NATURE EN VILLE, FAÇONNER UN POUMON VERT GÉANT"² puisque la côte Sainte Catherine est un élément de cet ensemble naturel.

2 <http://www.effetdeserretoimeme.fr/wp-content/uploads/2020/03/Plan-daction-PCAET-EDSTM-VF.pdf>

A.2] Le projet détaillé selon des informations partielles recueillies par des habitants.

Lors de cette deuxième phase de concertation sur la valorisation de la côte Sainte Catherine, suite à la mobilisation de certains habitants, nous avons été saisis sur le projet que la métropole souhaite déployer sur ce site.

D'après les informations parcellaires et hypothétiques, une zone de stationnement serait prévue dans le massif forestier à une trentaine de mètres de la rue dans le secteur «haut» de la route de la Corniche sur la commune de Bonsecours, là où existe un sentier piétonnier aujourd'hui. Créer une zone de stationnement voiture et de bus en plein espace doublement classé (naturel et patrimonial) ne peut pas recueillir d'avis positif de notre part.



Nous souhaitons vivement récupérer le maximum de documents préparatoires afin de pouvoir comprendre et analyser les besoins réels et les contraintes afin d'affiner des propositions crédibles. Nous avons aussi demandé des séances de travail avec les élus afin d'échanger le plus efficacement possible. **La réunion du 17 avril au Casino de Bonsecours a confirmé que c'était une hypothèse d'aménagement envisagée.**

Nous allons donc faire une série de propositions tant méthodologiques que techniques dans les parties C.

C] Nos propositions sur le sujet spécifique de la Côte Sainte Catherine, du belvédère et de la liaison Rouen-Bonsecours.

C.1] L'accès en vélo et la liaison entre les plateaux Est et Rouen.

C.1. A] La rue Annie de Penne – Rue de la corniche un enjeu urbanistique à intégrer.

La métropole dans sa présentation de la délibération ne mentionne absolument pas l'enjeu urbanistique. Notre analyse urbanistique de la liaison Plateaux Est-Rouen montre que la côte de Bonsecours et la place Saint Paul sont totalement inadaptées aux déplacements doux et notamment aux vélos. Nous considérons que l'axe route de la Corniche-rue Annie de Penne devrait être dédié à ce type de déplacement ce qui implique une diminution de la place de la voiture.

Dans le rapport de concertation⁴ on peut noter cette priorité :

«La nécessité de travailler sur la sécurisation des accès pour les piétons et les cyclistes. Les échanges ont porté sur la dangerosité des accès tant depuis le Mont Gargan que depuis le plateau Est. La rue Annie de Penne semble particulièrement dangereuse. La nécessité de rééquilibrer le partage de l'espace public actuellement trop favorable à la circulation automobile est une idée partagée par une majorité de participants. Plusieurs propositions techniques sont évoquées (ex : glissière de sécurité, piste cyclable...), notamment pour la voie d'accès depuis le plateau Est.»

C.1.B] Scénario 1 : fermeture à la circulation générale de la section autour du belvédère.

Nous proposons sur la base des études de trafic mais aussi d'urbanisme de fermer à la circulation générale l'accès au belvédère ce qui aurait pour effet d'offrir aux déplacements doux toute la place à organiser afin que les vélos dans les deux sens de circulation puissent bénéficier d'une place confortable. C'est une réponse structurante aux problèmes de nuisances du trafic routier, c'est un vecteur d'amélioration de la biodiversité, et une solution pérenne et efficace face aux incivilités qu'on soulève certains habitants.

C.1.C] Scénario 2 : fermeture d'un sens de circulation voiture de la section autour du belvédère.

Nous proposons la mise en sens unique pour le trafic général de la rue Annie de Penne-rue de la Corniche dans le sens Rouen-Bonsecours. Ceci permettra de libérer une file de circulation afin de la réattribuer aux déplacements doux et notamment aux vélos. Notre proposition urbanistique est de faire de ce secteur une liaison en déplacements doux entre les plateaux Est et Rouen et de renvoyer tout le trafic

4 https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/sites/default/files/2024-02/Bilan%20Concertation%20C%C3%B4te%20Sainte%20Catherine_def.pdf

automobile pendulaire vers la côte de Bonsecours et la place Saint Paul.

C.1.D] Bien baliser, signaler les différents trajets de Martainville au Belvédère.

Nous affirmons l'exigence de bien baliser par de la signalisation verticale et horizontale à partir de Martainville les itinéraires cyclables pour monter au Belvédère, et Bonsecours. Ce choix politique en matière de plan de circulation est bien évidemment structurant des déclinaisons techniques qui pourraient être mises en place. Et notamment il serait très intéressant de pouvoir aménager l'itinéraire cyclable par les rues Léonard Bordes, Duclos et José Maria Hérédia qui est en sens unique.

C.2] Le stationnement automobile

Toujours dans le rapport de concertation on peut noter cette priorité :

«Le stationnement automobile a également fait l'objet d'échanges entre les participants. Si elle est moins affirmée que l'idée précédente, la réduction du stationnement automobile est une idée plutôt soutenue par le groupe.»

L'état actuel du belvédère de la côte Sainte Catherine.

Stationnement 1 car.

8 places pour les voitures.



Suppression du stationnement, végétalisation et arrêt pour la navette (transport en commun).

Dans un article de presse il est précisé que : Le stationnement ne doit pas « être reporté anarchiquement ailleurs »⁵ Il y a actuellement sur le belvédère 8 places de stationnement voiture et 1 place pour 1 car.

C.2.A] Une méthodologie participative pour construire une solution équilibrée.

Nous proposons qu'au-delà des aspects techniques, la métropole engage une démarche de co-élaboration qui permettent de partager un état des lieux, puis une analyse des contraintes et enfin un système de comparaison des solutions. Cette phase de co-élaboration associerait largement les élus des communes et de la métropole, les services techniques, les habitants de Bonsecours et de Rouen, les associations de quartier, les associations thématiques (tourisme, promotion du patrimoine, associations sportives, associations de protection de la Nature et de l'Environnement...).

C.2.B] Le transfert de la zone de stationnement du belvédère en deux zones sur Bonsecours.

Notre proposition vise à avoir une solution globale de stationnement, avec deux lieux le premier à 700 mètres pour les PMR et les car et le second pour les visiteurs sur la place Georges Loquet sur Bonsecours.

C.2.B.1] Le stationnement pour les PMR et les cars.

Nous proposons d'aménager une zone rue de la Corniche avec une marche d'approche qui reste présente empruntant le bas côté dans un aménagement à définir mais qui serait protégé du trafic routier, puis le chemin forestier jusqu'au belvédère haut. La pression du stationnement est faible sur ce secteur et donc l'impact sur les résidents est quasi négligeable. l'impact du stationnement du car est aussi très faible car ce ne sera qu'en journée aux heures où les résidents pour un pourcentage important utilisent leur véhicules.

5 https://actu.fr/normandie/rouen_76540/on-profitera-bientot-d-une-nouvelle-vue-exceptionnelle-sur-rouen-depuis-la-cote-sainte-catherine_59880435.html

Principe de la proposition alternative PMR et Car.

Zone de stationnement :
rue de la Corniche

Aménagement d'un
chemin piéton pour faire
la jonction entre le
trottoir et le chemin
forestier

Réorganiser le
stationnement pour
libérer 6 places de
stationnement PMR

Zone de stationnement
pour 1 car



Les concepteurs du projet ont mis en facteur important en avant : la marche à pied pour atteindre le belvédère haut, notre solution ne rajoute que 200 mètres de plus, ce qui est négligeable.

Principe de la proposition alternative : rue de la Corniche.

Etudes des distances.



C.2.B.2] Le stationnement pour les visiteurs sur la place Georges Loquet près de la basilique de Bonsecours.

Nous proposons de faire de la place Loquet un véritable départ vers le belvédère qui soit balisé et signalisé spécifiquement pour les piétons et les vélos. Nous proposons qu'une station automatique de LoVélo location courte durée soit installée sur cette place de façon à ce que les visiteurs puissent louer un vélo pour aller jusqu'au belvédère. A l'aller, l'itinéraire piéton représente 27 minutes pour un linéaire de 1.9 km et 31 mètres de dénivelé et l'itinéraire cycliste représente 9 minutes pour un linéaire de 2 km et toujours 31 mètres de dénivelé.

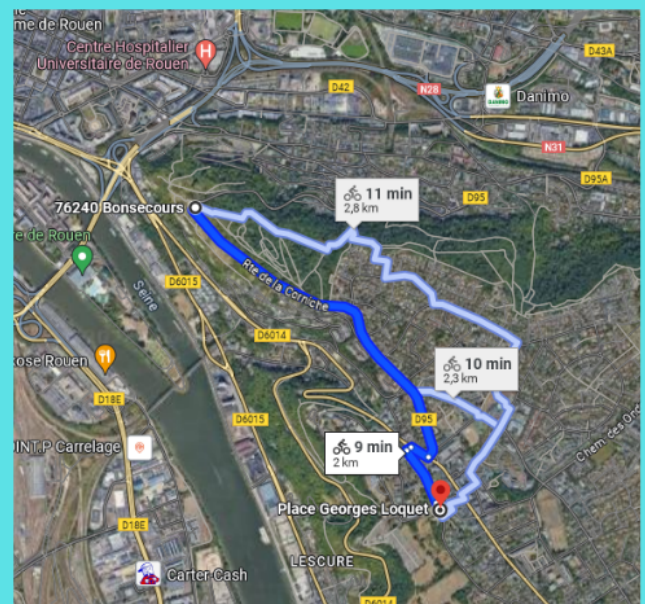
Principe de la proposition alternative Stationnement tous véhicules.



Zone de stationnement : Place Loquet à Bonsecours



Itinéraire piéton
27 minutes 1.9 km



Itinéraire cycliste
9 minutes 2 km

Ces deux itinéraires sont à aménager pour que les déplacements doux soient confortables avec un bon balisage et une bonne signalétique.

C.2.C] Une répartition du stationnement sur les zones de stationnement sur divers lieux.

Si la solution précédente devait ne pas être opérante pour des raisons politiques ou techniques, on pourrait imaginer des pistes moins cohérentes mais qui peuvent fournir un ensemble de solutions. Quelques pistes : Laisser une place pour le car en longitudinal de l'espace végétalisé de la corniche que ce soit en amont ou en aval, sans obérer la vue du belvédère haut. Pour le stationnement des véhicules de particulier on peut imaginer des solutions longitudinales par exemple à l'entrée sur Bonsecours ou le

linéaire permet de garer 8 véhicules ce qui fait 300 mètres de marche derrière la barrière de sécurité là où un sentier est déjà existant. On peut aussi étudier des solutions de stationnement longitudinal dans d'autres secteurs.

C.3] La création d'un transport en commun qui desserve le belvédère.

Dans le rapport de concertation on peut noter cette priorité :

«La création d'une navette permettant de desservir le belvédère est accueillie plutôt favorablement par le groupe.»

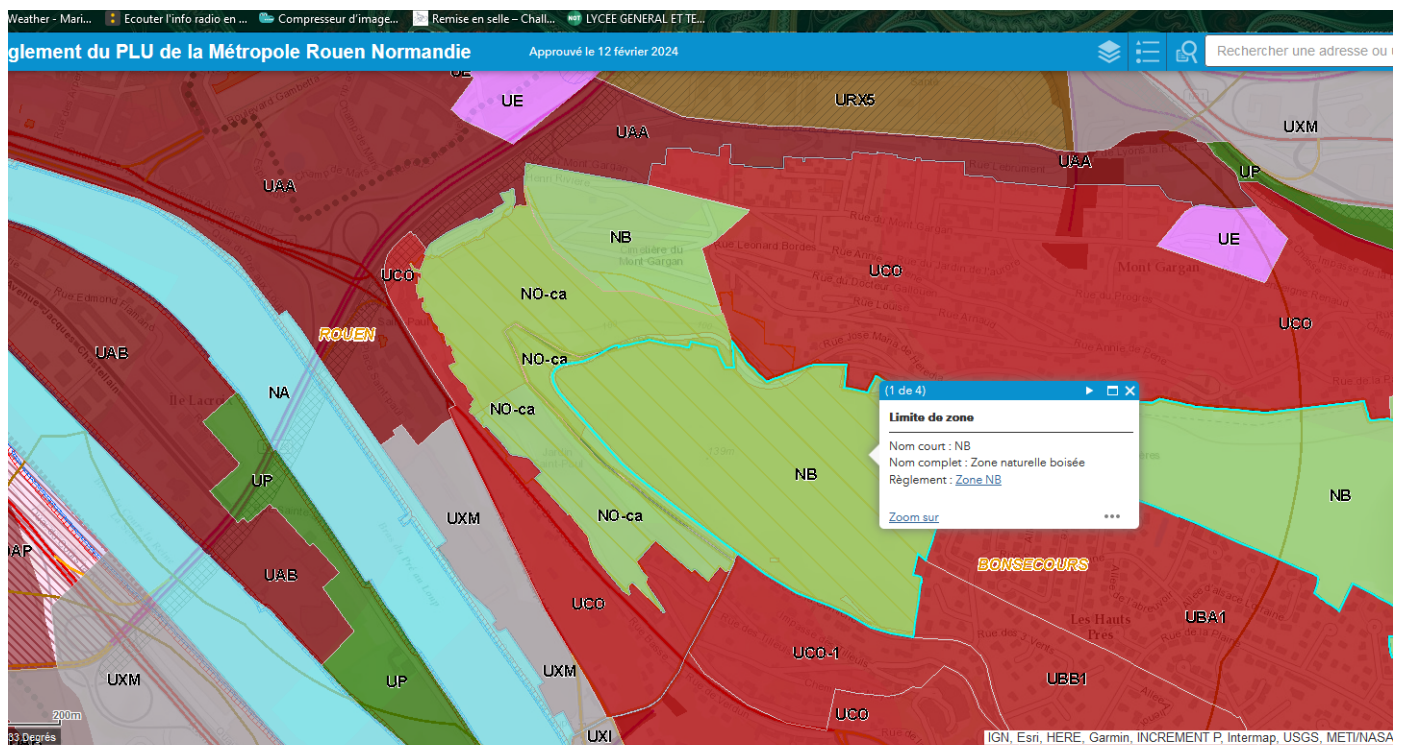
Nous reprenons cette proposition qui nous semble fondamentale et qui permettrait de desservir la Côte Sainte Catherine de Rouen et de Bonsecours. Elle permettrait de résoudre le problème des cars de tourisme de leur stationnement sur le site et de rationaliser l'espace public en limitant les zones pour le stationnement.

C.4] Mise en place de stations sécurisées de Lovelo en VAE à Rouen et à Bonsecours "spéciale Côte Saint Catherine".

La mise en place d'abris sécurisés de locations courte durée de VAE à Martainville sur Rouen, au pied de la côte et à bonsecours permettrait d'offrir une possibilité de profiter de la côte Sainte Catherine sans avoir son propre vélo. Cette mesure permettrait de permettre un report modal et d'apporter un service aux habitants et aux touristes assez simple. Les vélos pourraient être logotisés "côte Sainte Catherine". Nous reprenons aussi l'exigence de bien baliser par des signalisation verticale et horizontale à partir de Martainville les itinéraires cyclables pour monter au Belvédère.

D] Les données institutionnelles sur ce site de la côte Sainte Catherine.

D.1] Le PLUi.



Dans le règlement du PLUI dans la classification NB⁶ on peut noter :

« 4.1.1. Principes généraux

Les constructions, installations ou aménagements, tant du point de vue de leur situation, de leur volume que de leur aspect, ne doivent porter atteinte ni au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, ni aux perspectives monumentales, et doivent s'insérer harmonieusement au bâti et au paysage environnants en tenant compte de leur caractère dominant. »

D.2] Le classement patrimonial.

Définition donnée par le gouvernement ⁷:

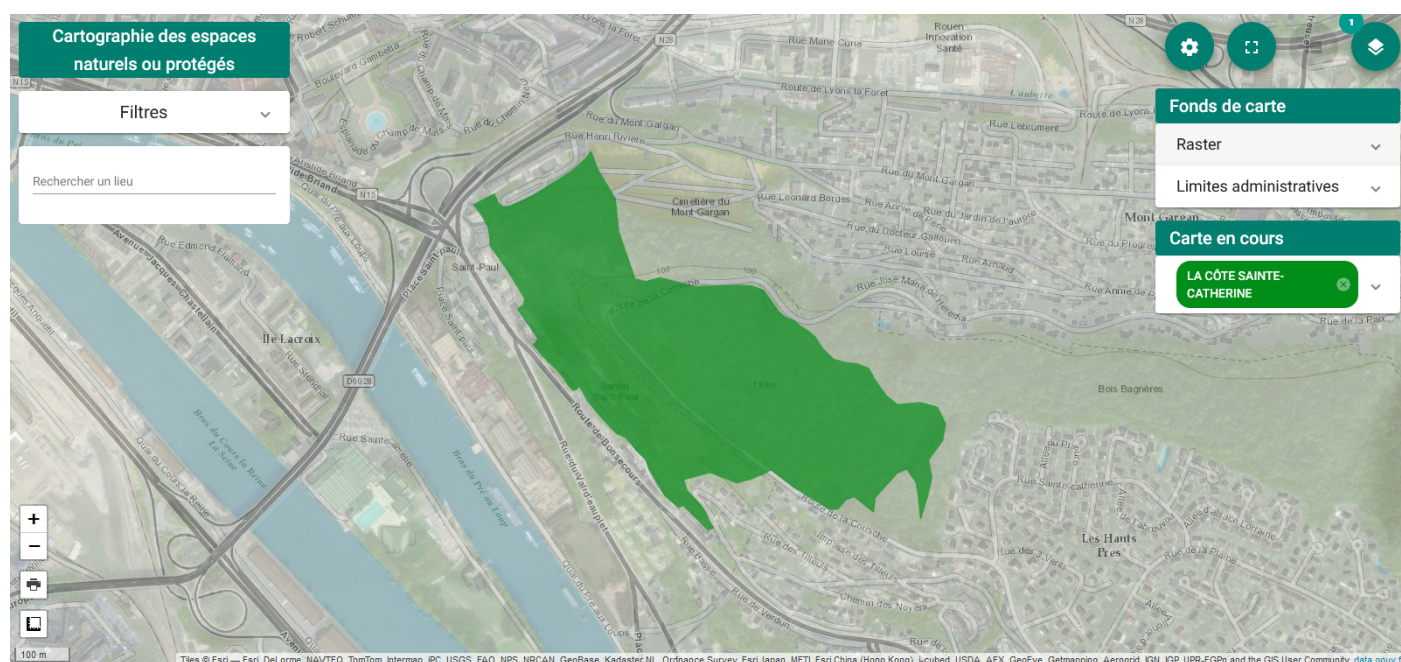
Font l'objet de mesures d'inscription sur une liste départementale ou de classement, les monuments naturels et les sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

D.3] Le classement Znieff

6 <https://sigapp.metropole-rouen-normandie.fr/files/w/urbanisme/plui/zonage/NB.pdf>

7 https://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/fichier/pdf/fiche_ac2_cle0d5476.pdf

Depuis 2002 ,le site est classé ZNIEFF⁸ (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) au titre de la loi relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Les anciennes activités agro-pastorales associées aux facteurs naturels du coteau (nature du sol, topographie, climat, orientation...) sont à l'origine d'une diversité d'écosystèmes : parois rocheuses, pelouses calcicoles à orchidées, ourlets et boisements calcicoles... Quelques formations se démarquent, telles les parois rocheuses et les pelouses calcicoles à orchidées. Un grand nombre d'espèces floristiques remarquables ont été recensées sur le site, dont plus d'une vingtaine déterminantes de Znieff.



Cartes de la Zone ZNIEFF issue de : <https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/I032G2230000316>

D.4] La charte de biodiversité 2020-2026

Dans la phase de renouvellement de ce plan d'actions en 2020, les nouveaux élus de la Métropole ont souhaité donner une vision plus partenariale de ce travail en passant à une Charte de la Biodiversité⁹ qui intègre désormais les actions des acteurs de la biodiversité sur le territoire de la Métropole, et non plus uniquement les actions portées par la Métropole. Cette nouvelle charte est un document d'intention auquel chacun des partenaires pourra adhérer et être associé dans le cadre du Comité technique détaillé un peu plus loin dans cette introduction. Avec notamment un travail sur les massifs forestiers : AXE 3 : Restaurer, gérer et valoriser la sous-trame boisée.

⁸<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/230000316.pdf>

⁹<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/sites/default/files/publication/2022/charteBiodivVFweb.pdf>

E] En conclusion une démocratie participative permettant d'élaborer les projets avec l'ensemble des acteurs permettra d'équilibrer le projet.

Ce dossier de la côte Sainte Catherine doit être l'occasion de remettre à plat le sujet du type de concertation afin de permettre dans un véritable dialogue de construire un diagnostique partagé, puis une élaboration d'actions qui seraient n fine articulées entre elles pour en faire un projet global et cohérent.



association
effet de serre
toi-même !

Face à l'urgence, **engageons-nous**
à changer nos habitudes
et **exigeons des solutions**
aux pouvoirs publics !



**SOLIDARITÉ
climatique**

Aménagement de la
côte Sainte-
Catherine, un beau
projet qui comporte
des manques et des
éléments
à modifier....

Constituée
de citoyens aux
compétences multiples,
l'association Effet de serre
toi-même ! a pour vocation
de rassembler ceux qui souhaitent
agir, sans plus attendre, pour anticiper
les changements climatiques et contribuer
à la transition énergétique.



- Ne pas réaliser le parking dans le massif forestier.
- Mettre en place une desserte par des transports en commun de type navette.
- Permettre une véritable place aux déplacements doux piétons, vélos...
- Mettre en place un service de location de vélo à assistance électrique courte durée pour desservir le belvédère.
- Arrêter le trafic routier de transit le matin dans le sens Bonsecours-Rouen
- Mener une véritable concertation participative avec tous les acteurs.

Retrouvez l'intégralité de nos propositions sur notre site internet.

06 72 00 33 09 • effetdeserretoimeme@gmail.com • www.effetdeserretoimeme.fr
@effet.deserretoimeme @EffetdeSerre76